

Informations destinées aux propriétaires d'immeubles à Evillard-Macolin

Durant l'année de facturation 2010/2011, différents éléments modifient le prix des tarifs dans les domaines de l'eau, des eaux usées. Les émoluments pour les déchets restent identiques, seul le taux de la TVA est légèrement supérieur.

En date du 28 septembre 2010 (publication dans la feuille officielle le 01.12.2010), le conseil municipal a décidé de modifier les tarifs de l'eau et des eaux usées. Ces modifications interviennent rétroactivement dès le 1^{er} novembre 2010.

	Jusqu'au <u>31.10.2010</u>	Dès le <u>01.11.2010</u>
Taxe de base eau (par charge nominale)	Fr. 50.00	Fr. 58.50
Taxe de consommation eau	Fr. 2.00	Fr. 2.35
Taxe de base eaux usées (par charge nominale)	Fr. 27.00	Fr. 18.65
Taxe de consommation eaux usées	Fr. 1.70	Fr. 1.35
Déchets (aucune modification de prix)	Fr. 130.00	Fr. 130.00

La charge nominale correspond au nombre de m3 d'eau par heure qui peut être prélevé au maximum selon le compteur. A titre d'exemple, si un compteur a une charge nominale de 2.5, il faut multiplier la taxe de base par ce facteur (Fr. 58.50 x 2,5 = Fr. 146.25).

Le prix des prestations citées ci-dessus sont mentionnées hors la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), il faut y ajouter le pourcentage spécifié ci-après. Ores, les taux de la TVA ont été relevés en faveur de l'assurance-invalidité (AI), ceci avec effet au 1er janvier 2011. Les taux de TVA sur les prestations suivantes sont appliqués comme suit :

	Jusqu'au <u>31.12.2010</u>	Dès le <u>01.01.2011</u>
Eau	2.4%	2.5%
Eaux usées	7.6%	8.0%
Déchets	7.6%	8.0%

Pour toutes questions éventuelles, l'administration des finances se tient à votre disposition. Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.